

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : SPECIFIX RESIN
UFI : MQU2-8085-G009-5QA6
Cat. No. : 0200051, 50209042
Dimension de l'emballage : 1 l
Type de produit : Liquide.
Autres moyens d'identification : Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Par l'enrobage et l'imprégnation des spécimens matériellographiques
Domaine d'application : Applications professionnelles.

Utilisations non recommandées

Non identifié.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Struers S.A.S.
370, rue du Marché Rollay
FR-94507 Champigny sur Marne Cedex

Téléphone : +33 1 5509 1430

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : struers@struers.dk

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : ORFILA (INRS): (0)1 45 42 59 59 - 24/7

Fournisseur

Numéro de téléphone : +45 44 600 800 (pendant les heures de bureau uniquement)



RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

Skin Sens. 1, H317

Aquatic Chronic 2, H411

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger

: H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

: P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention

: P391 - Recueillir le produit répandu.

Stockage

: Non applicable.

Élimination

: P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux

: 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane

Formaldéhyde, produits de réaction oligomérique avec 1-chloro-

1,6-hexanediol, produits de réaction avec l'épichlorohydrine

3-triméthoxysilylpropane-1-thiol

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

: Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	REACH #: 01-2119456619-26 CE: 216-823-5 CAS: 1675-54-3 Index: 603-073-00-2	≥50 - ≤75	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	Skin Irrit. 2, H315: C ≥ 5% Eye Irrit. 2, H319: C ≥ 5%	[1]
Formaldéhyde, produits de réaction oligomérique avec 1-chloro-	REACH #: 01-2119454392-40 CE: 500-006-8 CAS: 9003-36-5	≥25 - ≤50	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	-	[1]
1,6-hexanediol, produits de réaction avec l'épichlorohydrine	REACH #: 01-2119463471-41 CAS: 933999-84-9	≥10 - ≤25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	-	[1]
3-triméthoxysilylpropane-1-thiol	REACH #: 01-2120763539-41 CE: 224-588-5 CAS: 4420-74-0	≤3	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	ETA [oral] = 730 mg/kg ETA [dermique] = 1100 mg/kg	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Type

Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique (CO₂).
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de soufre
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.



RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Absorber le produit déversé avec un matériau inerte (p. ex. : du sable sec ou de la terre sèche) et placer dans un contenant à déchets chimiques.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Directive Seveso - Seuils de déclaration (en tonnes)

Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
E2	200 tonne	500 tonne

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle


8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Indices d'exposition biologique

Aucun connu.

Procédures de surveillance recommandées :  doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets	
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne	DNEL	Court terme Voie cutanée	8.3 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Court terme Inhalation	12.3 mg/m ³	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	8.3 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	12.3 mg/m ³	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Court terme Voie cutanée	3.6 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Court terme Inhalation	0.75 mg/m ³	Population générale	Systémique	
	DNEL	Court terme Voie orale	0.75 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.6 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	0.75 mg/m ³	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie orale	0.75 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	89.3 µg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie orale	0.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.75 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	0.87 mg/m ³	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	4.93 mg/m ³	Opérateurs	Systémique	
Formaldéhyde, produits de réaction oligomérique avec 1-chloro-	DNEL	Court terme Voie cutanée	0.0083 mg/cm ²	Opérateurs	Local	
	DMEL	Court terme Voie cutanée	8.3 µg/cm ²	Opérateurs	Local	
	DNEL	Long terme Voie orale	6.25 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	8.7 mg/m ³	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	29.39 mg/m ³	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	62.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	104.15 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
	1,6-hexanediol, produits de réaction avec l'épichlorohydrine	DNEL	Long terme Inhalation	10.57 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
		DNEL	Long terme Voie cutanée	226 mg/cm ²	Opérateurs	Local
		DNEL	Long terme Voie cutanée	6 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
DNEL		Court terme Inhalation	5.29 mg/m ³	Population générale	Systémique	
DNEL		Court terme Voie orale	1.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

3-triméthoxysilylpropane-1-thiol	DNEL	Court terme Voie cutanée	136 mg/cm ²	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	5.29 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	1.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	136 mg/cm ²	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	5.29 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	13.6 µg/cm ²	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	13.6 µg/cm ²	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Voie cutanée	22.6 µg/cm ²	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	22.6 µg/cm ²	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	0.27 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	0.44 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Voie orale	1.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	1.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	1.7 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	5.29 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	6 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	10.57 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	10.57 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
DNEL	Long terme Inhalation	50 mg/m ³	Population générale	Systémique	
DNEL	Long terme Inhalation	260 mg/m ³	Opérateurs	Systémique	

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne	Eau douce	6 µg/l	-
	Eau de mer	1 µg/l	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	0.996 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	0.1 mg/kg dwt	-
	Sol	0.196 mg/kg dwt	-



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Formaldéhyde, produits de réaction oligomérique avec 1-chloro-	Eau douce	0.003 mg/l	-
	Eau de mer	0.0003 mg/l	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	0.294 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	0.0294 mg/kg dwt	-
1,6-hexanediol, produits de réaction avec l'épichlorohydrine	Sol	0.237 mg/kg dwt	-
	Eau douce	0.0115 mg/l	-
	Eau de mer	1.15 µg/l	-
	Sédiment d'eau de mer	0.283 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau douce	0.283 mg/kg dwt	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.
Recommandé : Gants en caoutchouc butylique. Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.


RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide.
Couleur : Incolore à jaune pâle.
Odeur : Odeur [Faible]
Seuil olfactif : Non disponible.
pH : Non applicable.
Point de fusion/point de congélation : Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non disponible.
Inflammabilité : Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion : Non disponible.
Point d'éclair : Vase clos: 149°C
Température d'auto-inflammabilité : Non disponible.
Température de décomposition : Non disponible.
Viscosité : Non disponible.
Solubilité(s) :

Support	Résultat
 Eau	Non soluble

Solubilité dans l'eau : Non disponible.
Miscible à l'eau : Non.
Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable.
Pression de vapeur : <0.00001 kPa (<0.000075006 mm Hg)
Taux d'évaporation : Non disponible.
Densité relative : 1.15
Densité de vapeur : Non disponible.
Propriétés explosives : Non disponible.
Propriétés comburantes : Non disponible.

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne : Non applicable.



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.2 Autres informations

Remarques physico-chimiques : Teneur en COV: 0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable dans des conditions normales.
Temps de durcissement:
SPECIFIX-20: 8 heures
SPECIFIX-40: 3.5 heures (40-60 °C)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	DL50 Voie cutanée	Lapin	20 g/kg	-
Formaldéhyde, produits de réaction oligomérique avec 1-chloro-	DL50 Voie orale	Rat	11400 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-
1,6-hexanediol, produits de réaction avec l'épichlorohydrine	DL50 Voie orale	Rat	>2000 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-
3-triméthoxysilylpropane-1-thiol	DL50 Voie orale	Rat	2900 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	2140 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	2247 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	2583 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	730 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	1701 mg/kg	-



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

	DL50 Voie orale	Rat - Mâle, Femelle	850 mg/kg	-
--	-----------------	------------------------	-----------	---

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
SPECIFIX RESIN	83847.8	126346.0	N/A	N/A	N/A
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne	11400	20000	N/A	N/A	N/A
1,6-hexanediol, produits de réaction avec l'épichlorohydrine	2900	N/A	N/A	N/A	N/A
3-triméthoxysilylpropane-1-thiol	730	1100	N/A	N/A	N/A

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne	Yeux - Irritant	Lapin	-	-	-
	Yeux - Rougeur des conjonctives	Lapin	0.7	-	-
	Peau - Œdème	Lapin	1 à 1.5	-	-
	Peau - Érythème/Escarre	Lapin	1.5 à 2	-	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures	-
	Yeux - Opacité de la cornée	Lapin	0	-	1 à 168 heures
	Yeux - Œdème des conjonctives	Lapin	0	-	1 à 168 heures
	Yeux - Lésion de l'iris	Lapin	0	-	1 à 168 heures
	Yeux - Rougeur des conjonctives	Lapin	0	-	1 à 168 heures
Formaldéhyde, produits de réaction oligomérique avec 1-chloro-	Peau - Œdème	Lapin	0	4 heures	4 à 504 heures
	Peau - Érythème/Escarre	Lapin	0.7	4 heures	72 heures
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 uL	-
1,6-hexanediol, produits de réaction avec l'épichlorohydrine	Yeux - Rougeur des conjonctives	Lapin	3.3	-	-
	Peau - Indice d'irritation dermique primaire (PDII)	Lapin	6.2	-	-
3-triméthoxysilylpropane-1-thiol	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 milligramms	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisation



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/ composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxiranne	peau	cobaye	Sensibilisant
Formaldéhyde, produits de réaction oligomérique avec 1-chloro-	peau	Souris	Sensibilisant
	peau	cobaye	Sensibilisant
1,6-hexanediol, produits de réaction avec l'épichlorohydrine	peau	Souris	Sensibilisant
3-triméthoxysilylpropane- 1-thiol	peau	cobaye	Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Nom du produit/ composant	Test	Expérience	Résultat
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxiranne	-	Sujet: Mammifère-Animal	Négatif
Formaldéhyde, produits de réaction oligomérique avec 1-chloro-	-	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries	Positif
	-	Expérience: In vivo Sujet: Mammifère-Animal	Négatif
1,6-hexanediol, produits de réaction avec l'épichlorohydrine	OECD 486 Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères <i>in vivo</i>	Expérience: In vivo Sujet: Mammifère-Animal	Négatif

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxiranne	Négatif - Voie cutanée - TC	Souris - Mâle	100 mg/kg	24 heures
Formaldéhyde, produits de réaction oligomérique avec 1-chloro-	Négatif - Voie cutanée - TC	Rat - Femelle	1000 mg/kg	24 heures
	Négatif - Voie orale - TC	Rat	100 mg/kg	24 heures
	Négatif - Voie cutanée - TC	Souris	800 mg/kg NOAEL	24 mois

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Négatif - Voie cutanée	Lapin	300 mg/kg	24 heures
Formaldéhyde, produits de réaction oligomérique avec 1-chloro-1,6-hexanediol, produits de réaction avec l'épichlorohydrine	Négatif - Voie orale	Rat	180 mg/kg	24 heures
	Négatif - Voie cutanée	Lapin - Femelle	300 mg/kg NOEL	13 heures
	Négatif - Voie orale	Rat - Femelle	-	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

- Effets potentiels immédiats** : Non disponible.
- Effets potentiels différés** : Non disponible.

Exposition prolongée



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
1,6-hexanediol, produits de réaction avec l'épichlorohydrine	Chronique NOAEL Voie orale	Rat	300 mg/kg	90 jours

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Aiguë CE50 >11 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CE50 2.1 mg/l Aiguë CL50 1.3 mg/l Chronique NOEC 0.3 mg/l Aiguë CE50 >1000 mg/l	Daphnie - water Flea Poisson Daphnie - water Flea Algues	48 heures 96 heures 21 jours 72 heures
Formaldéhyde, produits de réaction oligomérique avec 1-chloro-	Aiguë CE50 2.55 mg/l Aiguë CL50 2.54 mg/l Aiguë CE50 47 mg/l Eau douce	Daphnie - Water Flea Poisson Daphnie - Daphnia magna	48 heures 96 heures 48 heures
	Aiguë Cl50 >100 mg/l	Micro-organisme - Soil organisms	28 jours
1,6-hexanediol, produits de réaction avec l'épichlorohydrine	Aiguë CL50 30 mg/l Eau douce Aiguë CE50 267 mg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Desmodesmus subspicatus	96 heures 72 heures
	Aiguë CE50 6.7 mg/l Eau douce Aiguë CL50 439 mg/l Eau douce Aiguë NOEC 40 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Danio rerio Algues - Desmodesmus subspicatus	48 heures 96 heures 72 heures
3-triméthoxysilylpropane-1-thiol	Aiguë NOEC 350 mg/l Eau douce	Poisson - Danio rerio	96 heures



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirométrie manométrique	82 % - Non facilement - 28 jours	20 mg/l	-
Formaldéhyde, produits de réaction oligomérique avec 1-chloro-	OECD 301B Biodégradabilité facile - Essai de dégagement de CO ₂	16 % - Non facilement - 28 jours	10 mg/l	-
1,6-hexanediol, produits de réaction avec l'épichlorohydrine	OECD 301D Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé	47 % - Inhérent - 28 jours	2 mg/l	-
3-triméthoxysilylpropane-1-thiol	EU	51 % - Non facilement - 28 jours	16.1 mg/l	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
SPECIFIX RESIN	-	-	Facilement
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne	-	-	Non facilement
Formaldéhyde, produits de réaction oligomérique avec 1-chloro-	-	-	Non facilement
1,6-hexanediol, produits de réaction avec l'épichlorohydrine	-	-	Inhérent
3-triméthoxysilylpropane-1-thiol	-	-	Non facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranne	2.64 à 3.78	3 à 31	faible
Formaldéhyde, produits de réaction oligomérique avec 1-chloro-	3.3	150	faible
1,6-hexanediol, produits de réaction avec l'épichlorohydrine	0.822	3.57	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Date d'édition/Date de révision : 20/01/2023 Date de la précédente édition : 28/03/2022 Version : 2.01 17/22



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
16 05 08*	produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

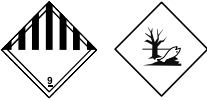
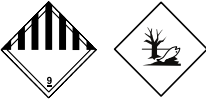
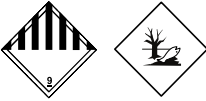
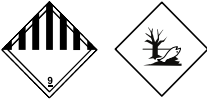
Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3082	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2'-(1-méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)) bisoxiranne, Formaldéhyde, produits de réaction oligomérique avec 1-chloro-)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2'-(1-méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)) bisoxiranne, Formaldéhyde, produits de réaction oligomérique avec 1-chloro-)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bis-[4-(2,3-epoxypropoxy) phenyl]propane, Formaldéhyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol)	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (bis-[4-(2,3-epoxypropoxy) phenyl]propane, Formaldéhyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9 	9 	9 	9 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Yes.	Yes.

Informations complémentaires

- ADR/RID** : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.
Numéro d'identification du danger 90
Quantité limitée 5 L
Dispositions particulières 274, 335, 601, 375
Code tunnel (-)
- ADN** : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.
Dispositions particulières 274, 335, 375, 601
- IMDG** : This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤ 5 L or ≤ 5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8.
Emergency schedules F-A, S-F
Special provisions 274, 335, 969
- IATA** : This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤ 5 L or ≤ 5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 and 5.0.2.8.
Quantity limitation Passenger and Cargo Aircraft: 450 L. Packaging instructions: 964. Cargo Aircraft Only: 450 L. Packaging instructions: 964. Limited Quantities - Passenger Aircraft: 30 kg. Packaging instructions: Y964.
Special provisions A97, A158, A197, A215



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom des composants	Numéro CE	Numéro CAS	Restriction
méthanol	200-659-6	67-56-1	69

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Détergents - Règlement (CE) n° 907/2006 : Non applicable.

ANNEXE VIIA - Étiquetage du contenu : Non applicable.

ANNEXE VIID - Publication de la liste des composants : 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane, Formaldéhyde, produits de réaction oligomérique avec 1-chloro-, 1,6-hexanediol, produits de réaction avec l'épichlorohydrine, 3-triméthoxysilylpropane-1-thiol, METHYL ALCOHOL.

Rapport de biodégradabilité : Non applicable.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Catégorie

E2

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : 6-hexanediol, produits de réaction avec l'épichlorohydrine RG 84

Surveillance médicale renforcée : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

15.3 Statut d'enregistrement : Mélange. Informations concernant la substance : Contacter le fournisseur ou le distributeur local.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DMEL = dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
N/A = Non disponible
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Principales références de la littérature et sources de données : Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]; Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) conclu à Genève le 30 septembre 1957, y compris les amendements (texte uniforme : Journal officiel 27/2009, point 162, y compris les amendements); Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN); Limites d'exposition professionnelle; Réglementations Internationales

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Date d'édition/Date de révision

: 20/01/2023 Date de la précédente édition : 28/03/2022

Version : 2.01 21/22



SPECIFIX RESIN

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification	Justification
Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B

Conseils relatifs à la formation : Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions. Formation du personnel sur les bonnes pratiques.

Date d'édition/ Date de révision : 20/01/2023

Date de la précédente édition : 28/03/2022

Version : 2.01

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

